



# Procédure de réintégration de la nationalité française

Par **evilgenius**, le **03/12/2009** à **14:45**

Bonjour,

Je suis née le 28/07/1982 à Clichy la Garenne, mon père nous a amenés en vacances à son pays d'origine (Maroc) moi et ma famille en 1991 et est reparti en France avec les papiers de ma mère, comme j'étais mineure j'étais sur le passeport de ma mère, donc je n'ai aucun document officiel sur ma situation en France (sauf mes livrets de santé, mes actes de naissance que la mairie de Clichy m'envoie sur demande, et des photocopies du passeport de ma mère), en tant que mineure je n'ai pu avoir un passeport marocain qu'à l'âge de 21ans (âge de majorité pour les femmes aux Maroc) pour pouvoir sortir du territoire marocain, ne pouvant pas sortir du territoire avant, sans l'accord paternel.

Je sais qu'il existe une procédure pour les personnes dans mon cas qui consiste à faire une requête au tribunal d'instance de la ville natale en passant par un avocat, et de comparaître devant un juge pour réintégrer la nationalité française.

Quels sont mes recours à partir d'ici (Maroc) pour pouvoir appliquer cette procédure? Et comment puis-je engager un avocat en France pour le faire?

Pour info: ma mère n'a jamais demandé la nationalité française, je ne sais pas pour mon père car ça fait des années que nous ne sommes plus en contact.

Merci pour vos réponses, ça va beaucoup m'aider.